



DCS Processus d'une demande

Voici un aide-mémoire qui regroupe toutes les actions, informations et déroulements d'une demande effectuée dans le DCS.

Contact :

Tel.: +41 (0)44 871 21 99

E-Mail: obstacles@itv.ch

Internet: <https://obstacleportal.ch>

	<u>Statut</u>	<u>Processus d'une demande</u>
Brouillon	En attente Brouillon Approbation suspendue	<i>La demande est modifiable</i> , vous pouvez donc corriger ou compléter votre demande et finalement sauvegarder. Toutes les informations nécessaires pour les modifications se trouvent sous message, remarque ou encore dans vos mails .
Enregistrer		<i>Vérifier que vous avez bien corrigé/rempli toutes les informations nécessaires ainsi que de charger des documents qui permettent de vérifier les coordonnées, les hauteurs et le type d'obstacle.</i>
Enregistré	Enregistré	<i>La demande est enregistrée, elle va prochainement être validée.</i>
	En approbation Validé Pas d'évaluation nécessaire	<i>La demande est en cours d'approbation, cela peut prendre jusqu'à 14 jours.</i>
Approuvé	Approuvé, non actif	<i>La demande est approuvée</i> , il vous faut maintenant confirmer la date de début.
Définir la date de début		Vous pouvez confirmer la date de début ou redéfinir une nouvelle date de début.
Terminé	Approuvé	<i>La demande est approuvée et publiée</i> , vous avez maintenant effectué tous les étapes d'autorisation, vous pourrez, dès la date de montage atteinte, ériger votre obstacle.

Statut supplémentaire

Annulé	<i>Vous</i> avez annulé une demande, cette action est irréversible, mais la demande reste conservée.
Terminé	<i>Un validateur</i> a annulé une demande, vous pouvez savoir pourquoi en consultant les messages .
Pas un obstacle	<i>L'OFAC rejette votre demande</i> , car elle n'est pas considérée comme un obstacle . Pour plus d'informations, consultez les messages .

Type d'obstacle selon OSIA

Pas considéré comme un obstacle OSIA, art. 63/65a, RS 748.131.1

Obstacle à la navigation aérienne considéré comme pas un obstacle. Aucune procédure n'est requise, aucun balisage n'est requis.

Enregistrement obligatoire OSIA, art. 65a, RS 748.131.1

Obstacle à la navigation aérienne soumis à enregistrement uniquement, ne nécessitant pas une déclaration officielle de l'OFAC.

Délais: 4 jours ouvrables.

Autorisation obligatoire OSIA, art. 63/65c, RS 748.131.1

Obstacle à la navigation aérienne soumis à autorisation obligatoire, nécessitant une autorisation officielle de l'OFAC.

Délais: 14 jours ouvrables.

ITV Consult AG
 Data Collection Service (DCS)
 Sur mandat de l'OFAC
 Dorfstrasse 53
 8105 Regensdorf-Watt

